

## ***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



### **Édition Chronologique n° 22 du 26 mars 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

#### **INSTRUCTION N° 21-01555-D ARM/SIMMT/PST**

fixant l'organisation et le fonctionnement de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.

Du 09 février 2021

# INSTRUCTION N° 21-01555-D ARM/SIMMT/PST fixant l'organisation et le fonctionnement de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.

Du 09 février 2021

NOR A R M T 2 1 0 0 3 9 6 J

## Référence(s) :

Code de la défense, notamment ses articles R3222-8, R3231-1 à R3231-11 et R3232-39 à R3232-43 ;  
Décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;  
Décret N° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;  
Arrêté du 21 février 2012 relatif à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 46 du 23 février 2012, texte n° 8) ;  
Arrêté du 23 avril 2015 organisant l'exercice des attributions de l'ordonnateur principal du ministère de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 3) ;  
Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'organisation de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (n.i. BO ; JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte 60).

## Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [465](#).

## Référence de publication :

## 1. ORGANISATION GÉNÉRALE.

Conformément au code de la défense, la structure intégrée de maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels terrestres (SIMMT), est dirigée par un directeur central.

Elle comprend une direction centrale et des organismes extérieurs.

La direction centrale est composée de trois sous-directions et de deux pôles.

La présente instruction décrit l'organisation et les attributions des différentes composantes de la direction centrale.

## 2. LE DIRECTEUR CENTRAL.

Le directeur central, officier général de l'armée de terre, est l'autorité fonctionnelle du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (MCO-T). Il en garantit la cohérence opérationnelle et la performance.

Le directeur central dispose d'un assistant militaire pour coordonner ses activités et travaux et d'un cabinet qui l'assiste dans son rôle de commandement en l'informant et en assurant son soutien quotidien.

### 2.1 Adjoints au directeur central.

#### 2.1.1 Le directeur adjoint.

Le directeur central est secondé par un directeur adjoint pour l'ensemble de ses attributions. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Le directeur adjoint est un ingénieur général de la direction générale de l'armement (DGA).

#### 2.1.2 Les adjoints au directeur.

Le directeur central dispose en outre de trois adjoints, officiers généraux :

- d'un adjoint chargé des fonctions de sous-directeur « opérations » ;
- d'un adjoint, sous-directeur du budget, des finances et des comptabilités ;
- d'un adjoint chargé des fonctions de sous-directeur « performance - synthèse ».

### 2.2 Le chancelier.

Le directeur central dispose des prérogatives de tête de chaîne et d'autorité immédiatement supérieure en matière de chancellerie. Il est assisté d'un chancelier tête de chaîne pour coordonner les travaux de son périmètre de responsabilité.

### 2.3 Les chargés de mission.

Pour assurer les relations de la SIMMT avec les états-majors d'armées, le directeur central est conseillé par des chargés de missions d'armée. Officiers supérieurs, ils sont chargés de décliner les directives de la SIMMT pour le soutien des matériels terrestres en service dans leur armée et d'en suivre la mise en œuvre.

Autant que de besoin, le directeur central peut disposer de chargés de mission et leur confier des mandats.

## 3. POLE STRATEGIE ET PROSPECTIVE.

Chargé de la préparation de l'avenir et de la vision stratégique pour le MCO-T, le pôle « stratégie et prospective » est responsable :

- de la politique du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres et de la stratégie associée ;

- de la coordination des études prospectives et de l'innovation ;
- de la veille de la base industrielle et technologique de défense d'intérêt du MCO-T en appui de la direction générale de l'armement (DGA) ;
- de la préparation des rendez-vous de gouvernance du MCO-T.

Placé directement sous l'autorité du directeur central, il est dirigé par un officier supérieur de l'armée de terre qui se voit confier l'instruction de dossiers spécifiques par le directeur central.

## 4. SOUS-DIRECTION DES OPERATIONS.

Dirigée par un officier général de l'armée de terre, la sous-direction des opérations est responsable :

- du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres ;
- des équipements et des prestations de MCO ;
- de la logistique ;
- du soutien en opérations.

Elle est composée du centre opérationnel interarmées et interservices (CO2I) du MCO-T et de quatre divisions spécialisées.

### 4.1 Centre opérationnel interarmées et interservices du MCO-T.

Le centre opérationnel interarmées et interservices du MCO-T garantit la satisfaction des besoins des armées, directions et services, pour le soutien des opérations tant extérieures qu'intérieures ainsi que pour les exercices majeurs. Il conduit également les opérations organiques majeures de MCO.

Il est dirigé par un officier supérieur de l'armée de terre.

### 4.2 Division coordination-méthodes.

La division « coordination-méthodes » assure la coordination des activités de la sous-direction opérations. Elle est responsable de la planification des besoins de financement des opérations de soutien et des plans de charge des maîtrises d'œuvre.

Elle est dirigée par un officier supérieur de l'armée de terre ou un cadre civil de rang équivalent.

### 4.3 Division des parcs.

La division des parcs assure le MCO, voire l'acquisition, des matériels relevant de la compétence de la SIMMT conformément au besoin opérationnel exprimé par les armées et services.

Elle participe à l'élaboration des stratégies de soutien des opérations d'armement au sein des équipes intégrées (EI).

Elle décline, pour chaque matériel, les directives de soutien.

Elle est organisée selon une cohérence opérationnelle et industrielle par domaines au sein desquels les responsables de soutien en service des parcs sont désignés annuellement.

Elle est dirigée par un officier supérieur de l'armée de terre ou un cadre civil de rang équivalent.

### 4.4 Division technique et logistique.

La division technique et logistique assure la gestion logistique des matériels terrestres tout au long du cycle de vie et pilote la chaîne logistique des matériels terrestres. Elle garantit l'expertise technique du MCO-T et l'expertise du soutien logistique intégré. Elle gère et administre les données des référentiels du système d'information du MCO-T. Les sections d'expertise technique du MCO-T, organismes extérieurs, sont rattachées à la division technique et logistique.

Elle est dirigée par un officier supérieur de l'armée de terre ou un cadre civil de rang équivalent.

### 4.5 Division des contrats.

La division des contrats réalise les marchés et les actes contractuels nécessaires pour assurer le soutien en service des matériels terrestres du périmètre de la SIMMT. Elle réalise, en outre, les marchés d'acquisition de certains matériels qui ne relèvent pas du domaine de responsabilité de la DGA.

Elle est dirigée par un officier supérieur du corps de l'armement ou du corps des études et techniques de l'armement.

## 5. SOUS-DIRECTION BUDGET-FINANCES-COMPTABILITE.

### 5.1 Le sous-directeur.

Le sous-directeur du budget, des finances et des comptabilités de la SIMMT, officier général ou cadre civil de rang équivalent, est un sous-directeur d'administration centrale dont le service est soumis à l'autorité fonctionnelle renforcée de la direction des affaires financières (DAF) du ministère des armées.

En qualité de responsable budgétaire, il garantit l'emploi efficient et régulier des ressources financières du MCO-T en assurant l'ensemble des opérations de gestion, l'exécution budgétaire et financière, les comptabilités générale et analytique ainsi que le contrôle interne financier.

Il dispose d'un adjoint et des bureaux études et systèmes d'information financière (BESIF), conduite budgétaire (BCB), exécution de la dépense (BEDEP), de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique (BCAn).

### 5.2 Le sous-directeur adjoint.

Le sous-directeur adjoint, administrateur civil ou officier supérieur de rang équivalent, seconde le sous-directeur dans l'exercice de ses attributions, le représente en cas d'absence ou d'empêchement.

### 5.3 Bureau études et systèmes d'information financière.

Le bureau études et système d'information financière est chargé des améliorations du processus financier en relation avec les systèmes d'information, de la transformation numérique de la sous-direction, des travaux relatifs à l'amélioration continue de la qualité comme d'assurer la fonction de contrôle interne financier de 2<sup>e</sup> niveau. Chargé de mesurer et d'améliorer la performance globale de la sous-direction, il suit l'ensemble des évolutions, dans le domaine fonctionnel des finances, de l'application CHORUS et des logiciels interfacés.

Il assure la rédaction des textes et la veille réglementaire du périmètre finances, et contrôle, lors de la passation des marchés, la bonne application des règles

financières et comptables à mettre en œuvre pour leur exécution.

Ce bureau est dirigé par un officier supérieur du corps des commissaires des armées ou un cadre civil de rang équivalent.

## 5.4 Bureau conduite budgétaire.

Le bureau « conduite budgétaire » assure la programmation des emplois et suit en gestion les opérations de l'exécution budgétaire de l'ensemble des ressources du MCO-T. Par délégation du directeur central, le chef du BCB est responsable d'unité opérationnelle (RUO) de la SIMMT pour le budget opérationnel de programme (BOP) soutien de l'EMA et pour les BOP d'armées dans le domaine du MCO-T.

Garant de la conformité des opérations et des informations portées à la connaissance des BOP, il assure le contrôle interne budgétaire de niveau 1.

Ce bureau est dirigé par un officier supérieur de l'armée de terre ou par un cadre civil de rang équivalent.

## 5.5 Bureau exécution de la dépense.

Le chef du bureau exécution de la dépense est l'ordonnateur secondaire et le chef du service exécutant (SE) de la SIMMT.

Sa mission consiste à intégrer dans la comptabilité de l'état (CHORUS) les marchés ou les commandes passés (engagement juridique EJ) et les factures reçues (service fait - SF et demande de paiement - DP) en toute sécurité (ACSA) et sous contrainte de performance (DAF).

Une régie d'avances et de recettes est rattachée à ce bureau, de même que le programme cartes d'achat du MCO-T et du service interarmées des munitions (SIMu).

Ce bureau est dirigé par un officier supérieur du corps des commissaires des armées ou un cadre civil de rang équivalent.

## 5.6 Bureau de comptabilité générale.

Le bureau de comptabilité générale réalise l'ensemble des opérations comptables du MCO-T relatives aux stocks, aux immobilisations corporelles et incorporelles en service et en cours. Il supervise l'action des comptables auxiliaires, suit l'alignement CHORUS-SIL pour les immobilisations, prescrit les inventaires, pilote l'interfaçage SIM@T/CHORUS pour les stocks et tient à jour les référentiels.

Il procède à l'ensemble des écritures comptables, arrête les soldes de fin de gestion, les valorise et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1<sup>er</sup> niveau pour la comptabilisation des actifs et de 2<sup>e</sup> niveau pour les données comptables. Il estime le montant des provisions pour les litiges avec les fournisseurs du MCO-T et des provisions pour les charges de démantèlement des matériels majeurs.

Ce bureau est dirigé par un officier supérieur de l'armée de terre ou un cadre civil de rang équivalent.

## 5.7 Bureau de comptabilité analytique.

Le bureau de la comptabilité analytique (BCAn) conçoit l'approche analytique des coûts du MCO-T en restituant le coût d'emploi, le coût global de possession, dont celui de la régénération, ainsi que le coût complet des matériels et des équipements.

Il s'assure de la fiabilité des données utilisées, de la pertinence des modélisations réalisées, et apporte au commandement des éléments d'analyse factuels permettant d'affiner ses choix (régénérer/remplacer, faire/faire faire, etc...).

Il opère essentiellement en relation avec l'état-major de l'armée de terre (EMAT) et propose, par l'intermédiaire de ce dernier, toute contribution utile aux autres armées et directions de services.

Ce bureau est dirigé par un officier supérieur de l'armée de terre ou un cadre civil de rang équivalent.

## 6. SOUS-DIRECTION PERFORMANCE – SYNTHÈSE.

Dirigée par un officier général, la sous-direction performance - synthèse pilote et contrôle la performance du MCO-T au travers des activités de la SIMMT.

Elle regroupe les expertises des domaines du pilotage, de l'analyse des données, du système de management de la qualité, de l'organisation et de la politique des ressources humaines, de la maîtrise des risques technologiques, professionnels et environnementaux et ainsi que des systèmes d'information techniques et logistiques et de la transformation numérique.

Outre le bureau interarmement - grands comptes et la direction de projet de la transformation numérique, elle est composée de trois divisions.

La mission de contrôle et d'appui à la maintenance, organisme extérieur, est placée sous l'autorité du général adjoint performance synthèse.

### 6.1 Bureau interarmement - grands comptes.

Le bureau interarmement - grands comptes a pour mission de faciliter le dialogue avec les maîtrises d'ouvrage du ministère détenant des matériels terrestres, dans le cadre de l'élaboration de leurs contrats annuels avec la SIMMT.

Il veille également à la cohérence des prestations fournies à ces maîtrises d'ouvrage.

Il est dirigé par un officier supérieur du corps de l'armement ou du corps des études et techniques de l'armement.

### 6.2 Direction de projet de transformation numérique.

La direction de projet de transformation numérique élabore la feuille de route de la numérisation. Elle recueille les besoins et pilote la réalisation des solutions tout en assurant la cohérence des différents travaux.

Elle est dirigée par un officier supérieur du corps de l'armement ou du corps des études et techniques de l'armement.

### 6.3 Division performance-synthèse.

La division performance-synthèse est chargée du pilotage de la performance du MCO-T et de la SIMMT. A ce titre, elle élabore les contrats annuels d'objectifs en lien avec les maîtrises d'ouvrage (MOA), en déduit les ordres et directives fonctionnelles destinées aux maîtrises d'œuvre (MOE) et contrôle l'atteinte des objectifs dont elle rend compte annuellement aux MOA.

Elle développe et exploite les outils de pilotage de la performance et conduit des études ciblées pour fournir une aide à la décision au directeur central. Elle fournit un appui aux métiers de la SIMMT dans les domaines de la recherche opérationnelle, du système de management de la qualité, notamment à travers l'animation de la démarche d'audits externes et internes et de la veille juridique.

Elle est dirigée par un officier supérieur de l'armée de terre ou un cadre civil de rang équivalent.

### 6.4 Division compétences et expertises.

La division compétences et expertises conçoit, selon les directives de l'EMAT et de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT), l'organisation des formations du MCO-T et propose la politique des ressources humaines associée.

Elle est chargée de la coordination des activités relevant de la maîtrise des risques technologiques et professionnels de la chaîne du MCO-T et appuie l'expression des besoins d'infrastructure technique.

Elle est dirigée par un officier supérieur de l'armée de terre ou un cadre civil de rang équivalent.

## **6.5 Division des systèmes d'information et de la numérisation.**

La division des systèmes d'information et de la numérisation est chargée des activités permettant à la SIMMT d'exercer sa responsabilité sur les systèmes d'information du quartier fonctionnel du MCO-T.

Elle assure la cohérence et la convergence des systèmes d'information métiers du MCO-T, conduit les travaux du quartier fonctionnel du MCO-T, pilote la réalisation et la maintenance du système d'information du MCO-T.

La section technique d'assistance du système d'information du MCO-T et les sections d'assistance et d'expertise du SIM@T, organismes extérieurs, sont rattachées à la division des systèmes d'information.

Elle est dirigée par un officier supérieur de l'armée de terre ou un cadre civil de rang équivalent.

## **7. POLE ADMINISTRATIF.**

Le pôle administratif, placé sous les ordres d'un officier supérieur de l'armée de terre, qui prend l'appellation de colonel adjoint, assure le soutien organique et le fonctionnement courant de la SIMMT. Le colonel adjoint exerce les attributions de commandant de la formation administrative (CFA).

Il est composé du bureau appui-soutien de proximité (BASP), du bureau gestion des ressources humaines (BGRH), des sections communication et soutien SIC de proximité (SSP) et d'un conseiller réserve.

### **7.1 Le bureau appui-soutien de proximité.**

Placé sous les ordres d'un officier supérieur, qui prend l'appellation de commandant en second, le bureau appui soutien de proximité met en œuvre l'ensemble des directives et actions relatives à la sécurité et à la prévention.

Il gère les moyens d'appui et de soutien dont dispose la SIMMT pour son fonctionnement courant.

Il est responsable du management de l'information interne de la SIMMT.

### **7.2 Le bureau de gestion des ressources humaines.**

Le bureau de gestion des ressources humaines est chargé de mettre en œuvre les travaux de chancellerie, de gestion et de formation du personnel civil et militaire affecté à la SIMMT.

### **7.3 La section communication.**

La section communication, sous les ordres du conseiller communication du directeur central de la SIMMT, a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie de communication du MCO-T.

### **7.4 La section soutien SIC de proximité.**

Placée sous les ordres du correspondant de sécurité des systèmes d'information local, la section soutien des systèmes d'information et communication (SIC) de proximité (SSP) est chargée d'assurer la coordination avec les services de la DIRISI dans le cadre des fonctions de correspondant SIC (CORSIC).

Le chef de section assure en outre les fonctions secondaires de correspondant de la sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la direction centrale de la SIMMT.

### **7.5 Le conseiller réserve.**

Le conseiller réserve du directeur central est chargé du suivi de toutes les questions relatives au recrutement et à l'emploi de la réserve opérationnelle, spécialiste et citoyenne de la SIMMT en tant que tête de chaîne du MCO-T.

## **8. PUBLICATION.**

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,  
Directeur central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres,*

Christian JOUSLIN de NORAY.